

Dossier

14 octobre 2018

La « Bataille d'Alger » (1957) et l'affaire Maurice AUDIN



Dossier réalisé par

L'Association de Soutien à l'Armée Française

ASAF
ASSOCIATION DE SOUTIEN
À L'ARMÉE FRANÇAISE

Adresse : 18, rue Vézelay - 75008 Paris

Site internet : www.asafrance.fr

Courriels : secretariat@asafrance.fr / contact@asafrance.fr

Tel. 01.42.25.48.43

Affaire Maurice AUDIN

SOMMAIRE

1. Déclaration du Président de la République sur la mort de Maurice AUDIN 2
2. Eléments d'information et de réflexion » : Communiqué du général (2s) Henri PINARD LEGRY, Président de l'ASAF 5
3. Lettre du général (2s) Bruno DARY, Président du comité national d'entente des associations patriotiques et du monde combattant au président de la République 8
4. « Minutes de silence » par le général (2s) Bernard MESSANA .. 11
5. Communiqué du général (2s) Henri-Jean FOURNIER, Président de l'association SOLDIS ALGERIE 14
6. « Assumons notre Histoire » par le colonel (er) Jean-Jacques NOIROT..... 15
7. Communiqué du CDHA.« E.MACRON : Une compassion bien sélective» par Joseph PEREZ, Président du CDHA 17
8. « La Bataille d'Alger » par Jean MONNERET, Historien 18
9. « La bataille du renseignement en contre guérilla urbaine : L'exemple de la bataille d'Alger » par le chef de bataillon Pascal IANNI 26
10. « La bataille d'Alger ou les paras dans la ville » par le lieutenant-colonel (er) Michel KLEN, Historien 30

1. Déclaration du Président de la République sur la mort de Maurice Audin

Site Présidence de la République

Publié le 13 Septembre 2018

« Ce système s'était installé sans qu'aucune modification n'ait été apportée au Code pénal, sans que les principes de 1789 aient cessé d'être proclamés comme les bases de l'État et sans que les gouvernements aient cessé de dire officiellement que la torture était condamnable, même s'ils s'en prenaient plus volontiers à ceux qui la dénonçaient qu'à ceux qui la pratiquaient. » (Pierre Vidal-Naquet)

SYNTHESE DE LA DECLARATION

Depuis soixante et un ans, la « disparition » de Maurice Audin, jeune mathématicien qui travaillait à l'université d'Alger et militait pour l'indépendance algérienne, reste une zone d'ombre de l'histoire de la guerre d'Algérie. Ceux qui, dans la lignée de Pierre Vidal-Naquet, ont enquêté sur l'affaire – historiens, journalistes, documentaristes, etc. – ont minutieusement recoupé les témoignages, les documents, les vraisemblances pour établir un faisceau d'indices concordants. Leurs travaux s'accordent tous à reconnaître que la mort de Maurice Audin a été rendue possible par un système légalement institué qui a favorisé les disparitions et permis la torture à des fins politiques.

Le Président de la République, Emmanuel Macron, a par conséquent décidé qu'il était temps que la Nation accomplisse un travail de vérité sur ce sujet. Il reconnaît, au nom de la République française, que Maurice Audin a été torturé puis exécuté ou torturé à mort par des militaires qui l'avaient arrêté à son domicile. Il reconnaît aussi que si sa mort est, en dernier ressort, le fait de quelques-uns, elle a néanmoins été rendue possible par un système légalement institué : le système « arrestation-détention », mis en place à la faveur des pouvoirs spéciaux qui avaient été confiés par voie légale aux forces armées à cette période.

Le Président de la République souhaite que toutes les archives de l'Etat qui concernent les disparus de la guerre d'Algérie puissent être librement consultées et qu'une dérogation générale soit instituée en ce sens.

Enfin, le Président de la République estime que les actes de certains individus ne sauraient peser sur la conscience de tous ceux qui n'en ont pas commis et n'y ont pas souscrit. C'est pourquoi les personnes qui ont pu connaître les circonstances de la mort de Maurice Audin sont appelées à s'exprimer librement afin d'apporter leur témoignage et conforter ainsi la vérité.

DECLARATION

Au soir du 11 juin 1957, Maurice Audin, assistant de mathématiques à la Faculté d'Alger, militant du Parti communiste algérien (PCA), est arrêté à son domicile par des militaires. Après le déclenchement de la guerre par le Front de libération nationale (FLN), le PCA, qui soutient la lutte indépendantiste, est

dissous et ses dirigeants sont activement recherchés. Maurice Audin fait partie de ceux qui les aident dans la clandestinité.

Tout le monde sait alors à Alger que les hommes et les femmes arrêtés dans ces circonstances ne reviennent pas toujours. Certains sont relâchés, d'autres sont internés, d'autres encore sont remis à la justice, mais nombre de familles perdent la trace d'un des leurs cette année-là dans la future capitale algérienne. Les « disparitions », qu'on déplore du reste de tous côtés pendant le conflit, se comptent bientôt par milliers.

Aussi, Josette Audin, restée seule avec trois jeunes enfants, retenue plusieurs jours dans son appartement, se démène dès qu'elle le peut pour tenter de savoir où son mari est détenu. Le commandement militaire lui livre alors ce qui allait rester pour des décennies la version officielle : son mari s'est évadé. La réponse est couramment faite aux familles en quête d'informations. La plainte pour enlèvement et séquestration qu'elle dépose alors, achoppe, comme d'autres, sur le silence ou le mensonge des témoins-clés qui font obstruction à l'enquête. Celle-ci est définitivement close en 1962 par un non-lieu, en raison des décrets d'amnistie pris à la fin de la guerre d'Algérie, qui ont mis fin à toute possibilité de poursuite.

Maurice Audin n'a jamais réapparu et les circonstances exactes de sa disparition demeurent floues. Le récit de l'évasion qui figure dans les comptes rendus et procès-verbaux officiels souffre de trop de contradictions et d'in vraisemblances pour être crédible. Il s'agit manifestement d'une mise en scène visant à camoufler sa mort. Les éléments recueillis au cours de l'instruction de la plainte de Josette Audin ou auprès de témoins indiquent en revanche avec certitude qu'il a été torturé.

Plusieurs hypothèses ont été formulées sur la mort de Maurice Audin. L'historien Pierre Vidal-Naquet a défendu, sur la foi d'un témoignage, que l'officier de renseignements chargé d'interroger Maurice Audin l'avait lui-même tué. Paul Aussaresses, et d'autres, ont affirmé qu'un commando sous ses ordres avait exécuté le jeune mathématicien. Il est aussi possible qu'il soit décédé sous la torture.

Quoi qu'il en soit précisément, sa disparition a été rendue possible par un système dont les gouvernements successifs ont permis le développement : le système appelé « arrestation-détention » à l'époque même, qui autorise les forces de l'ordre à arrêter, détenir et interroger tout « suspect » dans l'objectif d'une lutte plus efficace contre l'adversaire.

Ce système s'est institué sur un fondement légal : les pouvoirs spéciaux. Cette loi, votée par le Parlement en 1956, a donné carte blanche au Gouvernement pour rétablir l'ordre en Algérie. Elle a permis l'adoption d'un décret autorisant la délégation des pouvoirs de police à l'armée, qui a été mis en œuvre par arrêté préfectoral, d'abord à Alger, puis dans toute l'Algérie, en 1957.

Ce système a été le terreau malheureux d'actes parfois terribles, dont la torture, que l'affaire Audin a mis en lumière. Certes, la torture n'a pas cessé d'être un crime au regard de la loi, mais elle s'est alors développée parce qu'elle restait impunie. Et elle restait impunie parce qu'elle était conçue comme une arme contre le FLN, qui avait lancé l'insurrection en 1954, mais aussi contre ceux qui étaient vus comme ses alliés, militants et partisans de l'indépendance ; une arme considérée comme légitime dans cette guerre-là, en dépit de son illégalité.

En échouant à prévenir et à punir le recours à la torture, les gouvernements successifs ont mis en péril la survie des hommes et des femmes dont se saisissaient les forces de l'ordre. En dernier ressort, pourtant, c'est à eux que revient la responsabilité d'assurer la sauvegarde des droits humains et, en premier lieu, l'intégrité physique de celles et de ceux qui sont détenus sous leur souveraineté.

Il importe que cette histoire soit connue, qu'elle soit regardée avec courage et lucidité.

Il en va de l'apaisement et de la sérénité de ceux qu'elle a meurtris, dont elle a bouleversé les destins, tant en Algérie qu'en France. Une reconnaissance ne guérira pas leurs maux. Il restera sans doute de l'irréparable en chacun mais une reconnaissance doit pouvoir, symboliquement, délester ceux qui ploient encore sous le poids de ce passé. C'est dans cet esprit, en tout cas, qu'elle est pensée et aujourd'hui formulée.

Il en va aussi de l'honneur de tous les Français qui, civils ou militaires, ont désapprouvé la torture, ne s'y sont pas livrés ou s'y sont soustraits, et qui, aujourd'hui comme hier, refusent d'être assimilés à ceux qui l'ont instituée et pratiquée.

Il en va de l'honneur de tous les militaires morts pour la France et plus généralement de tous ceux qui ont perdu la vie dans ce conflit.

Il en va enfin du devoir de vérité qui incombe à la République française, laquelle dans ce domaine comme dans d'autres, doit montrer la voie, car c'est par la vérité seule que la réconciliation est possible et il n'est pas de liberté, d'égalité et de fraternité sans exercice de vérité.

La République ne saurait, par conséquent, minimiser ni excuser les crimes et atrocités commis de part et d'autre durant ce conflit. La France en porte encore les cicatrices, parfois mal refermées.

Aussi le travail de mémoire ne s'achève-t-il pas avec cette déclaration. Cette reconnaissance vise notamment à encourager le travail historique sur tous les disparus de la guerre d'Algérie, français et algériens, civils et militaires.

Une dérogation générale, dont les contours seront précisés par arrêtés ministériels après identification des sources disponibles, ouvrira à la libre consultation tous les fonds d'archives de l'Etat qui concernent ce sujet.

Enfin, ceux qui auraient des documents ou des témoignages à livrer sont appelés à se tourner vers les archives nationales pour participer à cet effort de vérité historique.

L'approfondissement de ce travail de vérité doit ouvrir la voie à une meilleure compréhension de notre passé, à une plus grande lucidité sur les blessures de notre histoire, et à une volonté nouvelle de réconciliation des mémoires et des peuples français et algérien.

[Retour au sommaire](#)



Mémoire et vérité

Paris le 18 septembre 2018

2. Eléments d'information et de réflexion

I/ ASAF

Il n'entre pas dans les attributions de l'ASAF de prendre position sur le bien fondé de la décision du président de la République d'avoir reconnu, le 13 septembre, la responsabilité de l'État dans la mort du Français Maurice Audin, membre du Parti communiste algérien (PCA), d'autant que les circonstances exactes de sa disparition constatée le 21 juin 1957 ne sont toujours pas connues.

En revanche, dans le cadre de sa contribution à la compréhension de l'histoire nationale et en particulier des conditions de l'engagement de son armée, l'ASAF estime de son devoir d'apporter aux citoyens français des éléments permettant de replacer cet évènement dans son contexte trop souvent ignoré, en particulier la mission de lutte antiterroriste que le gouvernement socialiste de l'époque lui avait confiée.

II/ Contexte

1- L'URSS et les partis communistes

En 1957, la France est en pleine Guerre froide ; l'Europe est coupée en deux par le rideau de fer. L'URSS, qui vient d'écraser le soulèvement des ouvriers et des étudiants hongrois à Budapest (en 1956), est l'ennemie du monde libre.

L'Union soviétique bénéficie du soutien des partis communistes du monde entier pour appuyer son expansionnisme qui se manifeste notamment à travers les guerres de Corée et d'Indochine.

Le Parti communiste français (PCF) est alors un allié particulièrement zélé du régime totalitaire de Moscou. Certains de ses membres ont participé au sabotage de l'armement et des munitions destinés à nos soldats qui se battaient en Indochine.

L'universitaire français Georges Boudarel est même allé jusqu'à rejoindre le Vietminh et y devenir commissaire politique dans ses camps de prisonniers où le taux de mortalité était de 75%, soit un taux comparable à celui des camps de déportation nazis.

À plusieurs reprises des militants syndicalistes de la CGT du port de Marseille ont agressé verbalement des soldats blessés, rapatriés d'Indochine.

En Algérie, l'aspirant Maillot, membre et militant du PCF a été appelé sous les drapeaux en 1955. Affecté au 504^e bataillon du train à Miliana, il a déserté en emportant avec lui une cargaison d'armes qu'il a livré au FLN. Puis il a constitué « un maquis rouge » avec d'autres déserteurs. Son aventure s'est terminée le 5 juin 1956 quand il a trouvé la mort lors d'une opération de l'armée française.

2- L'armée française

Elle se bat sans interruption depuis 1939. La plupart de ses chefs présents en Algérie ont combattu dans la Résistance, au sein des Forces françaises libres ou de l'armée d'Afrique du général de Lattre.

Le général Jacques Massu était aux côtés du général Leclerc de Koufra à Berchtesgaden au sein de la 2^e DB ; de nombreux officiers des régiments parachutistes qui vont être engagés dans la bataille d'Alger ont été parachutés dans les maquis et ont conduit des opérations contre les troupes allemandes. Certains ont même été déportés dans les camps nazis.

La plupart des cadres officiers et sous-officiers ont combattu en Indochine. Ils y ont découvert la guerre révolutionnaire, l'idéologie communiste et le système totalitaire marxiste.

3- La guerre d'Algérie

Elle est déclenchée le **1^{er} novembre 1954** par une série d'attentats dont le meurtre par le FLN d'un jeune couple d'enseignants français.

La situation sécuritaire se dégradant, le gouvernement de l'époque envoie des troupes en renfort qui conduisent des opérations de maintien de l'ordre puisque « *l'Algérie c'est la France* » (déclaration du ministre de l'Intérieur François Mitterrand).

Le 20 août 1955, la ville de Philippeville est l'objet d'une tentative d'insurrection violente de la part du FLN heureusement déjouée grâce à des renseignements recueillis peu de temps avant. En revanche le même jour un véritable carnage d'une bestialité inouïe se déroule dans la carrière d'El Halia où périssent 35 hommes, femmes et enfants dans des conditions atroces..

Devant le renforcement du dispositif militaire décidé par le gouvernement, le FLN fonde alors l'essentiel de son action sur l'action terroriste afin d'exacerber les tensions entre les communautés de souches européenne et nord-africaine.

4- La bataille d'Alger

Fin 1956, c'est Alger qui devient la cible du FLN en vue de donner à son action une résonance internationale. Plusieurs attentats se déroulent chaque jour. Le 13 novembre, Fernand Yveton, militant du PCA et employé à Électricité-Gaz d'Algérie, dissimule une bombe et l'amorce dans le vestiaire de l'usine à gaz ; elle est heureusement découverte et Yveton est arrêté. Les attentats continuent de se multiplier.

Les forces de sécurité s'avérant impuissantes à faire face à cette offensive terroriste sanglante de grande ampleur, le gouvernement socialiste du moment donne au général Jacques Massu, commandant la 10^e division parachutiste, l'ordre de rétablir la sécurité à Alger et d'éradiquer l'organisation terroriste du FLN.

4 régiments parachutistes sont déployés dans la ville et mènent un combat méthodique pour identifier les réseaux terroristes et éliminer leurs membres. Ceux-ci agissent en civil ; leurs actions tuent et estropient indistinctement hommes, femmes et enfants, qu'ils soient musulmans ou européens.

Le 3 juin 1957, trois lampadaires piégés situés près des arrêts de trolleybus explosent à l'heure de la sortie des bureaux et écoles faisant 8 morts, dont 3 enfants, et une centaine de blessés.

Le 9 juin, une bombe explose sous l'estrade de l'orchestre du Casino de la Corniche, dancing situé à 10 km à l'est d'Alger, faisant 9 morts et 85 blessés.

Le lendemain, le docteur Hadjadj, membre important du PCA, est arrêté. On trouve dans ses papiers le nom de Maurice Audin ; il révèle spontanément que celui-ci, professeur de mathématiques, est un cadre du PCA et qu'il met sa demeure, dont il donne l'adresse, à la disposition du parti pour y loger des agents, donc éventuellement ceux du service action du parti. Maurice Audin est arrêté le lendemain et interrogé. Il disparaît le 21 juin.

A l'issue de la bataille d'Alger, qui s'est déroulée du 7 janvier au 8 octobre 1957, les réseaux terroristes du FLN sont éradiqués. La sécurité revient à Alger.

III/ Réflexions

L'armée a pour première raison d'être de protéger les Français en particulier les plus faibles - femmes, enfants, vieillards - et éviter que des vies innocentes soient broyées par des attentats aveugles.

Hier

- Les régiments du général Massu ont reçu la mission antiterroriste du gouvernement car les forces de sécurité n'étaient plus en mesure de faire face à cette vague de terreur dans la ville d'Alger.
- La question à laquelle durent répondre les forces françaises pendant cette bataille contre la terreur a été : comment éviter les bains de sang, et donc neutraliser les terroristes dans les meilleurs délais ?
- Il y a eu la terreur du FLN soutenu par les partis communistes français et algérien et les « porteurs de valises », tous collaborateurs.
Il y a eu des soldats français, appelés comme engagés, pour combattre le FLN et notamment les poseurs de bombes.
- Un terroriste peut-il poser ses bombes en toute impunité, et ne risquer ni la souffrance, ni la mort alors que le soldat qui se bat dans le djebel en uniforme risque la mort au combat et la blessure qui le fera souffrir toute sa vie ?

Aujourd'hui

- Les Français peuvent-ils accepter aujourd'hui que le seul survivant des attentats de Paris n'ait pas été interrogé pour obtenir immédiatement après son arrestation les renseignements concernant le réseau auquel il appartenait, et des aveux qui auraient retiré une partie de la souffrance des victimes ?
- Est-il tolérable que le complice des massacreurs du Bataclan soit incarcéré dans des conditions matérielles confortables pour un coût annuel de plus de 200 000 € financés par les contribuables français dont certains proches des victimes de ces attentats ?
Une double peine pour les victimes !
- Enfin si Paris, Marseille et Toulouse étaient quotidiennement l'objet de plusieurs attentats meurtriers et que les forces de sécurité intérieures étaient débordées, quel gouvernement refuserait d'utiliser tous les moyens pour éliminer les terroristes ?

Maintenant, et en évitant d'écouter les commentaires d'ignorants ou de personnes n'ayant jamais été confrontés directement à des actes terroristes, chacun doit *exercer son jugement sur* :

- Maurice Audin, complice actif des terroristes du FLN,
- l'action des forces françaises qui ont rempli la mission confiée par le gouvernement et sauvé des centaines de vies innocentes,
- les véritables raisons qui ont conduit le président de la République à présenter Maurice Audin comme une victime de l'État français.

Henri PINARD LEGRY
Président de l'ASAF

18, rue Vézelay 75008 Paris
Tél : 01 42 25 48 43 - Courriel : secretariat@asafrance.fr
Site : <http://www.asafrance.fr>
Association 1901 déclarée le 27 mai 1983. J.O. N° 57322
GR 182 - Fédération A. Maginot

[Retour au sommaire](#)

3.
Lettre du général (2s) Bruno DARY
Président du comité national d'entente
des associations patriotiques et du monde combattant
au président de la République

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République Française
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Le Comité National d'Entente (CNE), que je préside et qui représente plus de 40 associations patriotiques, d'anciens combattants et de victimes de guerre, soit environ 1.500.000 personnes, a suivi l'hommage que vous avez tenu à rendre à Madame Josette Audin et indirectement à son mari, Maurice. Ce rappel historique, plus de 60 ans après la mort tragique de Maurice Audin, a surpris les membres de nos associations, qu'ils soient, ou non, d'anciens de la Guerre d'Algérie ! Mais une fois passé le moment d'étonnement pour les uns, de doute pour d'autres, voire de colère pour certains, et sans occulter la réalité des faits, il faut reconnaître que votre déplacement a soulevé plus d'interrogations qu'il n'a apporté d'apaisements !

Faut-il que le Président de tous les Français évoque la Guerre d'Algérie, à travers un cas, à la fois particulier, sombre et sorti de son contexte, dans une guerre dont les plaies ne sont pas encore refermées au sein des communautés française et algérienne ?

Parmi toutes les missions ordonnées par le pouvoir politique à l'armée française pendant sept années en raison de l'incapacité des forces de sécurité à faire face au déferlement d'attentats aveugles, faut-il donner l'impression de ne retenir que la plus sombre ?

Faut-il laisser entendre par cette démarche que Maurice Audin, parce qu'il a été une victime, devienne un héros, oubliant ainsi qu'il trahissait sa patrie, ses concitoyens et l'armée française ?

Faut-il occulter que la bataille d'Alger, même si elle eut des heures sombres, a éradiqué le terrorisme qui frappait quotidiennement la population algéroise, permettant ainsi de sauver des centaines d'innocents, de femmes et d'enfants ?

Et s'il faut reconnaître la honte laissée par la torture de Maurice Audin, faut-il oublier les centaines de Français, civils et militaires, victimes du terrorisme, kidnappés, torturés et assassinés et jamais retrouvés ? Faut-il espérer qu'eux aussi figurent dans le futur Musée Mémorial du Terrorisme ?

Si cette démarche consistait à reconnaître les fautes de la France dans ce conflit, faut-il alors passer sous silence le désarmement de milliers de Harkis, leur abandon sur ordre du gouvernement et enfin leur massacre par le FLN ?

Faut-il encore revenir sur la Guerre d'Algérie, qui reste une blessure vive dans la mémoire de l'Armée française, avec ses quelque 25.000 soldats morts pour une cause trahie, cette guerre perdue malgré une bataille gagnée, ses Harkis abandonnés en dépit des promesses faites, et la déchirure du putsch ?

Faut-il entreprendre un travail historique uniquement sur les disparus de la guerre d'Algérie, et oublier l'action humaine, sociale, sanitaire, éducative de la France dans ce pays ? Et faut-il engager un nouveau travail de recherche, en faisant appel aux Français et, en raison de sa nature, à la limite de la délation ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération et de toute notre fidélité.

Le général d'armée (2s) Bruno DARY

Copie du courrier adressée à

- Madame Florence PARLY, Ministre des Armées,
- Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées
- Général d'armée (2s) Benoît PUGA, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur
- Général d'armée François LECOINTRE, Chef d'état-major des armées
- Général d'armée Jean-Pierre BOSSER, Chef d'état-major de l'armée de terre
- Amiral Christophe PRAZUCK, Chef d'état-major de la marine
- Général d'armée aérienne Philippe LA VIGNE, Chef d'état-major de l'armée de l'air
- Général d'armée Richard LIZUREY, Directeur général de la Gendarmerie nationale
- Amiral Bertrand ROGEL, Chef d'état-major particulier de la Présidence de la République

Associations signataires du courrier

- Amis de la Gendarmerie
- ACUF, Association des Combattants de l'Union Française
- Association des Amis de Saint-Cyr Coëtquidan
- ANAPI, Association Nationale des Anciens Prisonniers et Internés déportés d'Indochine
- ANCCORE « Ceux de Cherchell »
- ANCGVM, Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire
- ANOCR, Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite
- ANORABC " Saumur ", Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Arme Blindée

- ANRAT, Association Nationale des Réserves de l'Armée de Terre
- ANORI, Association Nationale des Réservistes de l'infanterie
- ASAF, Association de Soutien à l'Armée Française
- CAIETA, Confédération Amicale des Ingénieurs des Etudes et Techniques d'Armement
- DPLV, Association des Décorés de la Légion d'Honneur au Péril de leur Vie
- FNAOM-ACTDM, Fédération Nationale des Anciens d'Outre-Mer et Anciens Combattants TDM
- FNAP, Fédération Nationale des Associations Parachutistes
- FNBMIG, Fédération Nationale des Blessés Multiples et Impotents de Guerre
- FNG, Fédération Nationale du Génie
- FNT, Fédération Nationale du Train
- FRESM, Fédération pour le rayonnement et l'entraide des soldats de montagne
- FSALE, Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Etrangère
- La Fraternelle Militaire
- La Saint-Cyrienne, Association des élèves et anciens élèves de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr
- SNEMM, Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire
- UBFT « Les Gueules Cassées »
- UNABCC, Union Nationale de l'Arme Blindée Cavalerie et Chars
- UNC, Union Nationale des Combattants
- UNOR, Union Nationale des Officiers de Réserve
- UNP, Union Nationale des Parachutistes
- UNSOR, Union Nationale des Sous-Officiers en retraite et les Sous-Officiers réunis

[Retour au sommaire](#)

4. Minutes de silence.

Le 2 Décembre 1957 se tenait à la Sorbonne la soutenance d'une thèse dont l'auteur, Maurice **Audin**, était absent. L'historien Michel **Winock**, étudiant à cette époque, assistait à la séance. Il évoque aujourd'hui dans les colonnes d'un grand quotidien régional (1) l'émotion qui avait envahie l'assistance quand le Président de séance, conformément à la règle, avait posé la question : « *M. Audin est-il là ?* ». Emotion encore lors des conclusions du jury de thèse demandant de ne pas applaudir, et de faire une minute de silence.

« Cette soutenance de thèse in absentia, c'était (...) la plus digne des protestations que l'Université pouvait élever contre les crimes du pouvoir militaire et les silences du pouvoir politique, dont un des siens, un jeune savant de 25 ans, venait de tomber victime » écrit M. Winock.

Cette évocation sensible et sincère illustre toutefois de façon exemplaire l'impossible réconciliation des mémoires à laquelle a souhaité œuvrer la déclaration du président de la République du 13 Septembre sur l' « affaire Audin ».

Cette déclaration a reconnu pour la première fois la responsabilité de l'Etat dans la mort de Maurice Audin. Elle reconnaît aussi qu'il été torturé, estimant « possible » son décès sous la torture. Mais pour les médias qui s'emparent de l'événement, la cause est entendue. Audin, arrêté le 11 Juin 1957, disparu le 21, est bien mort sous la torture ou assassiné à l'issue. D'ailleurs des témoins ou des exécutants l'avaient déjà affirmé. Certains voient donc dans cette déclaration une sorte de demande de pardon de l'Etat. D'autres parlent de réhabilitation, transformant Audin en victime héroïque.

Rien pourtant dans la déclaration présidentielle n'autorise ces interprétations. Elle précise en effet clairement qu'Audin, membre d'un Parti communiste algérien interdit qui soutenait la cause indépendantiste, faisait partie de « *ceux qui les aident dans la clandestinité* ». Toutefois, l'absence d'évocation du contexte relativise le constat. Elle peut en effet laisser penser que le PCA, tout en ayant choisi la cause du FLN, ne lui accordait qu'une sorte de soutien doctrinal coupable certes, mais comparable à celui que le PCF avait pratiquée pendant notre guerre d'Indochine. Il n'en était pas ainsi à Alger. En 1957, tout membre du PCA passait pour un terroriste en puissance. Car personne n'avait encore oublié l'aspirant **Maillot**, membre du PCA, déserteur avec un stock d'armes, et abattu en Juin 1956.

Personne n'avait non plus oublié **Iveton**, membre du PCA, déposant une bombe dans les vestiaires de sa société, - elle n'explosera pas-, et guillotiné en Février 1957. Dans ce contexte, Audin, membre du PCA, est pour les militaires qui l'arrêtent, une source probable de renseignements.

La déclaration présidentielle reconnaît également, de façon claire, l'usage de la torture par les forces militaires engagées. En effet, impuissant à contrer la vague d'attentats terroristes frappant Alger, le Ministre résident avait, dès Janvier 1957, confié aux militaires les missions de rétablissement de l'ordre. C'est donc à partir des fichiers de police que les militaires identifieront les suspects, et les arrêteront pour les interroger. Le général **Massu**, commandant les Forces engagées, assumera totalement la pratique, si nécessaire, d'interrogatoires poussés qu'il qualifiera de « *Question par force* » ; « *une arme considérée comme légitime dans cette guerre là, en dépit de son illégalité* », précise la déclaration présidentielle. Face au terrorisme, qui est « *cette guerre là* », qui ne respecte aucune légalité, le

commandement militaire assumait donc l'illégalité de certaines de ses procédures, les considérant comme un mal nécessaire. Elles lui permettront de gagner la « bataille d'Alger ».

On peut toutefois être surpris, à nouveau, par l'absence de référence au contexte pourtant essentiel. Il se déroule alors en Algérie, et particulièrement à Alger, des événements d'une gravité qui masque totalement l'arrestation d'Audin.

L'annonce du massacre de Melouza (300 tués) par le FLN le 28 Mai est encore dans tous les esprits quand le 3 juin, à Alger, des explosifs introduits dans trois lourds lampadaires de fonte près d'arrêts de bus les transforment en bombes à fragmentation (5 morts, 92 blessés). Et le 6 Juin, une bombe placée sous l'estrade de la piste de danse du Casino de la Corniche alourdit le bilan (7 morts, 85 blessés, 14 amputations).

Le 11 Juin, l'arrestation d'Audin passe totalement inaperçue. En effet, ce même jour, alors que se déroulent les obsèques des victimes du Casino, des milliers d'Algérois ivres de fureur déferlent dans Alger. Rue d'Isly, rue Bab Azoun, près de la cathédrale, la foule gronde sous les murs de la Casbah dont les issues sont gardées, la guerre civile est possible. Beaucoup la souhaitent. Le calme et la fermeté des forces militaires ne la permettront pas.

Ignorant là encore ce contexte dramatique, la déclaration présidentielle se borne à reconnaître la responsabilité des « *gouvernements successifs* », *coupables de n'avoir pas su « assurer la sauvegarde des droits humains et, en premier lieu l'intégrité physique de celles et ceux qui sont détenus sous leur souveraineté »*.

Elle assortit même cette reconnaissance d'une formule qui peut surprendre : « *En échouant à prévenir et à punir le recours à la torture ...* ». « Prévenir » ? Seul M. **Teitgen**, secrétaire général de la Police, l'avait publiquement tenté, et avait présenté sa démission. La commission mendésiste constituée en Métropole qui avait, elle, sollicité de pouvoir mener une enquête sur la torture en Algérie s'était vue refuser l'autorisation gouvernementale nécessaire. Quant à « punir », l'histoire ne retiendra que la punition du général **Paris de Bollardière**, mis aux arrêts de forteresse par M. **Bourgès-Maunoury**, Ministre de la Défense, pour s'être élevé contre le recours à la torture ! Les politiques n'ont pas « échoué », ils savaient et ont couvert les faits.

Dans ses conclusions, la déclaration présidentielle invite donc à regarder l'histoire avec « *courage et lucidité* ». C'est très exactement ce que font depuis toujours ceux qui ont vécu ces événements, Pieds Noirs convaincus d'avoir bâti cette Algérie que **Fehrat Abbas** cherchait en vain dans les cimetières, « porteurs de valises » convaincus d'avoir « sauvé l'honneur de la France, soldats défendant « l'Algérie française », Algériens traitant nos harkis de « collabos », harkis abandonnés, massacrés, oubliés, tous auront bientôt disparus sans s'être réconciliés. Car la réconciliation ne peut être ce reniement auquel certains propos nous invitent.

Alors pourquoi réveiller les vieux démons ? Sachant que les seuls qui puissent s'en réjouir vraiment sont les moribonds du FLN algérien qui y trouvent un dérivatif commode au désastre dans lequel ils ont plongé leur pays. Sachant aussi que certains jeunes de nos cités de non-droit trouveront sans doute dans ces aveux repentants une justification à leur révolte.

Le président de la République, en visite à Alger en Décembre 2017, avait rétorqué à un jeune algérien qui l'interpellait sur la guerre d'Algérie : « *Mais vous n'avez jamais connu la colonisation ! Qu'est-ce que vous venez m'embrouiller avec ça ?* »

C'est la question que, par respect pour la fonction présidentielle, personne ne posera au Président.

Mais beaucoup y penseront en silence, pendant plus d'une minute. Et ce sera là la plus digne des protestations que ceux qui ont vécu et fait cette histoire tragique pourront élever contre son récit tronqué à des fins insondables.

Bernard MESSANA
Officier général (2s)

(1) Sud-Ouest du 22/9/2018

[Retour au sommaire](#)



5. Communiqué

Porteuse de la mémoire de plus d'un millier de militaires français portés disparus au cours de la guerre d'Algérie, c'est avec un grand intérêt que l'association SOLDIS ALGERIE a pris connaissance de la déclaration du Président de la République française du 13 septembre 2018 au sujet des disparus de la guerre d'Algérie.

Bien que craignant que cette déclaration ne vienne raviver la souffrance des compagnons d'arme et des familles de ces militaires qui ne sont « ni vivants, ni morts », ainsi que des civils Français d'Algérie également portés disparus, elle salue la volonté d'apaisement et de sérénité qui la sous-tend.

Elle souhaite cependant que l'exemple retenu d'un militant d'un parti interdit et agissant contre son pays n'occulte pas, notamment auprès des médias, le cas de ce millier de militaires français, de souche européenne comme de souche nord-africaine, qui ont été envoyés en mission en Algérie pour y défendre les intérêts de la France et qui ont été portés disparus soit au cours des combats, soit à la suite d'actes terroristes, sans jamais se voir reconnaître la qualité de prisonniers de guerre et qui ont subi privations, tortures et exécutions sommaires, sans que jamais leur corps ne soit rendu aux familles, ni que l'Etat ne se préoccupe d'elles.

SOLDIS ALGERIE forme donc le vœu que, selon le souhait exprimé par le chef de l'Etat, le travail de mémoire qui a été entrepris par ses soins depuis plusieurs années se voit facilité et encouragé par cette volonté présidentielle, afin de permettre une reconnaissance officielle de ces situations auprès de familles qui se sont trop longtemps réfugiées dans la dignité silencieuse de leur douleur.

Au moment où ce drame vieux de plus de soixante ans est enfin évoqué publiquement, SOLDIS ALGERIE témoigne sa profonde compassion à l'égard de tous ceux qui vivent dans l'espoir de connaître un jour la vérité sur la disparition de ces militaires qui ont simplement rempli leur devoir de citoyen et de soldat français.

le 19 septembre 2018
Général (2S) Henry-Jean FOURNIER
Président de SOLDIS ALGERIE

SOLDIS ALGÉRIE
Association nationale pour la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie
15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX SIRET 809 582 646 00018
Tél. 05 53 53 12 42 Mél. soldis.algerie@orange.fr

[Retour au sommaire](#)

6. Assumons notre Histoire

Cette triste affaire exhumée par le pouvoir politique est l'occasion pour les uns de se réjouir et pour d'autres de vociférer dans les médias et surtout sur les réseaux sociaux. Dans un cas comme dans l'autre, ces démonstrations témoignent d'une inconsciente et stupéfiante schizophrénie.

Ceux qui se réjouissent sont le plus souvent ceux qui jettent la pierre et insultent les « populistes » qui pourtant, comme Maurice Audin, résistent pour défendre et pour, du mieux qu'ils peuvent, promouvoir ce en quoi ils croient aujourd'hui ; et ceux qui s'insurgent sont le plus souvent ceux qui déposent des gerbes, tous drapeaux d'anciens combattants déployés, aux pieds des monuments de la Résistance. C'est cette idée qui a inspiré Maurice Audin quand il s'est engagé aux côtés du FLN en Algérie. Rejoindre un mouvement de libération en lutte contre son propre pays, ce qui s'inscrit dans toute option révolutionnaire, aurait pu avoir, intellectuellement, une certaine signification si cette trahison ne s'était pas accompagnée de condamnables atrocités acceptées et assumées. C'est ce qui distingue le général Paris de Bollardière, qui a préféré démissionner pour préserver son honneur, de Maurice Audin, qui a fourvoyé le sien.

Chercher à désigner qui a tort et qui a raison n'est pas l'objet de cette réflexion.

Les militaires soutiendront toujours qu'une vie innocente sauvée vaut de risquer sa vie (combien de parachutistes sont morts pendant la bataille d'Alger ?) pour débusquer les poseurs de bombes et les neutraliser. Les tenants de l'anticolonialisme soutiendront toujours que les combats pour la liberté et l'émancipation des peuples sont beaux et nobles et valent aussi d'y consacrer sa vie.

En revanche, l'exhumation de l'affaire Audin est une incongruité maladroite et stupide.

D'abord, celui qui veut réhabiliter Maurice Audin n'était pas né quand les parachutistes ont « pacifié » Alger. Il est donc incapable de se mettre à la place des acteurs de l'époque, et d'en apprécier les jugements. La connaissance qu'il peut avoir des faits ne peut être que livresque, ou émanant de propos confidentiels dont les Français ignorent qui les ont tenus. Les historiens les plus médiatisés sur cette question sont pour la plupart orientés et défendent l'idée d'une armée ayant outrepassé le droit et sacrifié son éthique à l'efficacité. Ce n'est pas faux. Mais dès lors que les faits brûlent encore dans les cœurs et la mémoire des vivants, est-il judicieux de souffler sur ces braises quand on a en charge l'unité de la Nation ? Les brillants chefs de guerre qui ont conduit ces opérations ne sont plus là pour témoigner. Où est le courage de celui qui, sans le dire, et par contumace, les désavoue ?

Ensuite, décréter *ex abrupto* la mutation de l'auteur d'une trahison clairement établie en victime d'un crime (extirpé de l'immense cohorte de ceux commis pendant cette guerre) perpétré par des militaires requis pour lutter contre le terrorisme est-elle du ressort, voire du niveau d'un président de la République ? La question mérite d'être posée. Car cette symbolique compassionnelle, qui ressemble furieusement à une opération de communication, a valeur, à ce niveau, d'engagement. Il faudrait donc que ne soit occulté aucun des crimes commis par le FLN, et établi que l'armée française en a fait tout autant. Or, ce n'est pas le cas. Nos armées ont défendu, mieux que les politiques ont su juridiquement et socialement le faire, un sol français que ses ennemis de l'intérieur voulaient, et, au bout du compte, sont parvenus à lui ravir. D'où cette montée de l'indignation des défenseurs des parachutistes. Ces imprécateurs fulminants de toujours sont rejoints par une foule de gens qui pour la plupart sont eux aussi trop jeunes pour avoir vécu cette époque dramatique. Consciemment ou non, ils espèrent, en absolvant, sans trop se poser de questions, les parachutistes d'Alger, renvoyer les politiques vers nos banlieues, qui mériteraient elles aussi une bonne cure d'assainissement. Il ne s'agit cependant pas de

militer ici pour qu'il soit fait appel aux mêmes méthodes avec les mêmes intervenants dans nos cités et autres zones de non-droit. C'est une comparaison entre deux situations qui sont similaires. L'Histoire a des hoquets... Encore faut-il les entendre ou les voir.

Ouvrir la boîte de Pandore de la guerre d'Algérie ne va pas sans faire courir le risque à l'imprudent qui s'y hasarde de voir se retourner contre lui les effets attendus. De plus, la réussite des opérations conduites à Alger par l'élite de nos parachutistes fait ressortir le manque de résultats des politiques publiques actuelles. Le président de la République aurait mieux fait de laisser cette question entre les mains de quelque ministre de second ordre mandaté pour cela. Ou, mieux, d'en différer l'examen à des temps plus lointains.

Dans cette tragédie, la seule lueur d'espérance pour nos consciences de soldats est d'être solidaires des parachutistes, sans pour autant les absoudre.

Enfin, et c'est là le plus grave, le président de la République ne se comporte pas, et beaucoup le dénoncent, comme il devrait. Napoléon, qui mérite quand même que de temps à autre nos présidents s'en inspirent, affirmait: « *J'assume tout de l'Histoire de France, de Clovis à la Révolution* ». C'est un propos d'homme d'État digne de l'immortalité. L'actuel locataire de l'Élysée, pour qui la redingote impériale est bien trop grande, nous fournit quasi quotidiennement la preuve du contraire. Le communisme est moribond. Quel est l'intérêt de ressusciter en le réhabilitant l'un de ses plus contestables et contestés représentants ? La France a une Histoire. Si elle fait honte à son premier magistrat, pourquoi avoir brigué cette place ? Sur notre sol vivent aujourd'hui, non sans se faire remarquer, plusieurs millions d'Algériens, dont certains sont les descendants des combattants du FLN. Est-ce ainsi que pourrait être facilitée leur intégration, alors qu'ils ont tant de mal à épouser notre mode de vie, se réfugient dans la haine recuite du méchant colonisateur, et donnent lieu à une méfiance souvent justifiée de la part des Français ?

Il n'y a aucun risque, et encore moins de gloire, à honorer la mémoire de Maurice Audin dans une France où les porteurs de valise, ou ceux qui les honorent, ont encore la main sur la plupart des rouages de l'État et des vecteurs de communication, tenant rênes courtes les consciences. Notre peuple, hélas, a bien d'autres soucis. Clamer, quand survient une comédie comique : « *Qu'ils viennent me chercher !* » devant une cour veule, prosternée, en quasi adoration, en présente encore moins. C'est la bravoure d'un bravache. Quelle dérision !

Mais affirmer au monde entier « *J'assume tout de l'Histoire de France* » est situé à une hauteur inaccessible pour celui qui se présente à nous comme un premier de cordée.

Jean-Jacques NOIROT
Colonel (er)

[Retour au sommaire](#)

7. Communiqué du CDHA

E. Macron : Une compassion bien selective

En reconnaissant la responsabilité de l'Etat dans la mort de Maurice Audin, sans dire un mot sur les Français enlevés, disparus pendant la guerre d'Algérie, M. Macron vient de commettre une agression caractérisée à l'égard de la mémoire collective des Français d'Algérie qui en ressentent une profonde indignation.. C'est aussi, pour M. Macron, un pas supplémentaire dans la voie de la repentance rampante qui est le signe de sa politique depuis sa déclaration sur « la colonisation, crime contre l'humanité ».

Doit-on rappeler que plus de 3000 personnes ont disparu en Algérie, après enlèvement par le FLN, dans la seule année 1962, et que dans la sinistre journée du 5 juillet 1962, huit cent civils ont été enlevés et probablement massacrés à Oran ? Doit-on rappeler que les troupes françaises présentes dans la ville ce jour là, reçurent du chef de l'Etat d'alors l'interdiction formelle d'intervenir pour sauver la vie de ces personnes ?

Sait-on que M. Macron sollicité pour reconnaître la responsabilité de cet exécutif là, coupable de non assistance à personne en danger, n'a jamais apporté la moindre réponse, comme il a refusé de rendre hommage à ces victimes innocentes qui perdirent la vie dans l'horrible boucherie ?

En accomplissant ce geste de compassion sélective, M. Macron répond aux sollicitations empressées d'une gauche extrême qui trouve là l'aboutissement de son combat idéologique, ayant fait de Maurice Audin, le « symbole de la lutte anticoloniale ». Le cri de victoire de l'Humanité du jour ou de Benjamin Stora saluant « un pas en avant considérable » l'attestent s'il en était besoin.

Regrettons que le président de la République ait sciemment sacrifié la démarche qu'il aurait pu accomplir à l'égard de toutes les familles concernées, incluant bien sûr aussi celles des centaines de soldats français disparus avant l'indépendance algérienne, en leur manifestant la solidarité et l'empathie de la collectivité nationale.

Ici aussi, il aura préféré agir pour diviser.



Joseph PEREZ
Président du CDHA
06 07 24 07 59

BP 30502 – 13091 Aix-en-Provence cedex 02
Maison Maréchal JUIN – 29, avenue de Tübingen – 13090 Aix-en-Provence
Tel.: 04 42 52 32 89 - contact@cdha.fr
www.cdha.fr

[Retour au sommaire](#)

8. La Bataille d'Alger

En quoi consiste l'affaire Audin ?

Il s'agit d'une disparition. Celle d'un jeune mathématicien, assistant à la Faculté d'Alger. Membre du Parti Communiste Algérien (P.C.A.) et favorable à l'Indépendance, il était soupçonné d'avoir hébergé des militants clandestins de son parti, lequel était dissous depuis le 13 septembre 1955. Ceci se produisit en pleine Guerre d'Algérie, durant un épisode appelé la Bataille d'Alger.

Maurice Audin fut arrêté dans la nuit du 11 au 12 juin 1957 par les paras de la 10e D.P. Le bruit courut assez vite qu'il avait été torturé. Il fut assigné à résidence et, le 1^{er} juillet, on apprit qu'il s'était évadé et n'avait pas reparu. Au début du même mois, son épouse Josette et ses avocats (communistes) très sceptiques quant à l'évasion, portèrent plainte contre X pour homicide volontaire. Le bruit se répandit cette fois qu'il était mort sous la torture. L'affaire Audin commençait.

Que s'était-il passé ? Ou plutôt peut-on savoir ce qui s'est passé ? Essayons de répondre.

Le 20 juin 1956, le Front de Libération Nationale [i] (FLN) avait déclenché dans les rues d'Alger une vague d'attentats aveugles contre les Européens. Deux rebelles, pris les armes à la main, venaient d'être exécutés à la prison Barberousse. En représailles, Ouamrane, le chef de l'insurrection dans l'Algérois avait ordonné d'abattre tout pied-noir âgé de 18 à 60 ans. Ces attentats contre des civils innocents s'étaient multipliés ; femmes et enfants n'étant pas épargnés.

À l'automne, l'horreur des agressions à la bombe commises dans des établissements du centre-ville, au Milk Bar, à la Cafétéria, au Coq-Hardi et en bien d'autres lieux bouleversa l'opinion en Algérie et en France, comme d'ailleurs, l'opinion internationale, car, les correspondants de presse rapportaient et filmaient quotidiennement ces événements. Le 10 août 1956 un attentat contre-terroriste dans la Casbah fit de nombreux morts

Devant la gravité de la situation, le **ministre résidant, le socialiste Robert Lacoste**, avait décidé le 7 janvier 1957, de remettre les pouvoirs de police du **Préfet Baret** au **général Massu**. Les parachutistes qu'il commandait investirent la capitale. Ils entreprirent d'y démanteler sans mollesse les réseaux du FLN.

Le 9 juin 1957, un nouvel attentat de ce dernier au Casino de la Corniche, à Saint-Eugène, fit 8 morts et une dizaine de blessés, surtout parmi les jeunes israélites qui, nombreux, fréquentaient cet établissement. Des femmes, des jeunes filles figurèrent en nombre parmi les victimes.

L'arrestation d'Audin se produisit trois jours plus tard. Elle ne découlait pas des activités du FLN que nous venons de décrire. Le parti communiste algérien auquel avait appartenu le jeune mathématicien était certes favorable à l'indépendance de l'Algérie, mais son interpellation n'était pas en lien direct avec les bombes déposées dans Alger par les réseaux nationalistes [ii].

Les communistes et les nationalistes algériens avaient des relations aussi tendues que complexes. Leur hostilité remontait au moins aux années 1930 et, à l'époque du Front Populaire, la presse du parti appelait les nationalistes, des nazionalistes. En 1945, au moment des événements de Sétif, les communistes étaient de ceux qui réclamaient la répression la plus ferme contre les auteurs de trouble [iii].

Quelques mois après le déclenchement de l'insurrection du 1^{er} novembre 1954, le PCA, initialement très réservé, avait créé sa propre organisation de lutte armée, les Combattants de la Libération (C.D.L.). Ces derniers avaient eu la prétention de mener un combat autonome. La désertion de l'**aspirant communiste Maillot** avec emport d'armes, les avait incités à créer leur propre maquis.

Le FLN ne l'entendait pas de cette oreille et il avait imposé aux CDL de remettre les armes de Maillot et de se dissoudre pour rejoindre, individuellement, les maquis nationalistes. Le PCA officiellement interdit, continuait d'exister clandestinement en distribuant des tracts et en diffusant des journaux. En revanche, il avait dû abandonner toute velléité de diriger, ou même simplement d'influencer, le déroulement de la lutte armée. C'était le monopole du FLN.

Des militants communistes organisaient secrètement des filières d'accueil pour leurs propres dirigeants traqués. Ils les cachaient ou les exfiltraient [iv], selon le cas. Maurice Audin était un important hôte. Les parachutistes l'accusaient d'avoir abrité chez lui le nommé **Caballero**, chef communiste en cavale.

Les militaires arrêterent Audin (11/12 juin 1957) et ayant organisé une souricière dans son appartement, ils y appréhendèrent, trois jours après, le nommé **Henri Alleg**, ex-directeur du journal communiste interdit Alger-Républicain. Les deux hommes furent conduits au centre de tri d'El Biar. Ils y furent interrogés sans ménagement et Alleg détailla plus tard, les épreuves endurées dans un livre publié en France et, intitulé *La Question*.

La Question, d'Henri Alleg, 1957

Dès le début du conflit algérien, les milieux intellectuels métropolitains s'étaient émus de la brutalité des interrogatoires menés par certains groupes de militaires français. Une véritable campagne s'étant engagée en ce sens, alimentée par des journaux comme *L'Express*, *France Observateur* et *L'Humanité*.

Atténuée par l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement socialiste en janvier 1956, elle reprit de plus belle lorsqu'il devint évident que le nouveau gouvernement allait amplifier les opérations militaires. Et non pas faire la paix comme il l'avait laissé entendre.

Dans les milieux opposés à la Guerre d'Algérie et plus ou moins favorables à l'indépendance, la torture fut souvent présentée comme une activité systématique et généralisée des militaires français (ce qui était inexact mais la désinformation sur ce point n'a jamais cessé). La dénonciation de la torture se centra vite sur le cas du mathématicien et un Comité Audin fut créé en novembre 1957.

Maurice Audin

Les disparitions durant la Guerre d'Algérie furent assez fréquentes : plusieurs milliers de civils en furent victimes tant du fait de l'activité des forces de l'ordre, que du fait des rebelles du FLN. Pourquoi la victime Audin a-t-elle connu ce traitement médiatique «privilegié» ? Pourquoi ce disparu-là fut-il élevé au rang de symbole de la lutte menée par des intellectuels (de gauche pour l'essentiel) contre la torture ?

Un premier élément de réponse nous est fourni par le fait que le problème de la torture mobilisait bien au-delà du milieu communiste. Ce fut l'habileté de ceux qui soutinrent le Comité. Ils débordaient largement les cercles communistes, même si ceux-ci jouèrent un rôle important.

Pierre Vidal-Naquet, le secrétaire du Comité Audin et sa cheville ouvrière, était représentatif de ce genre de personne, hostile à la torture certes mais peu favorable au communisme stalinien. Il était même de sensibilité trotskyste, ce qui dans ce contexte ne pouvait pas tomber plus mal, car l'antagonisme était alors très vif entre ce courant et les communistes «orthodoxes».

Dans la France de 1957, ceux-ci étaient à peine informés de la déstalinisation et étroitement formatés pour un appui inconditionnel à leurs chefs **Maurice Thorez** et **Jacques Duclos**. Ils connaissaient mal le rapport **Khrouchtchev** de 1956 contre **Staline** et le bureau politique du PCF cachait à peine son hostilité à ce texte (invariablement désigné dans sa presse comme «le rapport attribué au camarade Khrouchtchev»).

Mais Vidal-Naquet et les animateurs du Comité surent faire taire leurs divergences qui n'étaient pas minces. Ils collaborèrent très longtemps sur ce dossier précis en mettant entre parenthèses leurs désaccords [v]. La chose, à cette époque, était des plus rares.

Son livre *L'affaire Audin* [vi], contient d'autres éléments qui éclairent les raisons pour lesquelles le cas du jeune mathématicien devint emblématique. Citons la page 30 :

«Nous étions quelques-uns à penser que cette bataille [contre la torture] avait besoin d'un nom et d'un symbole comme l'avait été autrefois Alfred Dreyfus et ce fut le nom de Maurice Audin qui fut choisi. Le nom, et la référence à l'affaire Dreyfus, étaient bien et mal choisis. Ils étaient bien choisis parce que Maurice Audin était à la fois un Européen, ce qui évitait les réactions racistes contre les SNP (sans nom patronymique). Mohammed, un communiste ce qui lui attirait la sympathie d'une fraction alors importante de l'opinion – et, de fait la presse communiste ne cessa jamais de mettre en avant le nom de celui qu'elle appelait «le jeune savant» - avec, il est vrai, en contrepartie, l'hostilité d'autres secteurs. Il était, enfin un universitaire, un mathématicien de niveau honorable [vii], dont la thèse venait d'être achevée sous la direction de Laurent Schwartz, très jeune de surcroît – il avait vingt-cinq ans -, ce qui provoquait des solidarités corporatives, et d'abord celle de ses collègues assistants, dont j'étais.»

Pierre Vidal-Naquet

En résumé, à la question : pourquoi Maurice Audin, disparu de la Bataille d'Alger, fut-il été au centre d'une campagne de soutien à son épouse et de dénonciation des pratiques des militaires français qui l'ont arrêté, nous répondrons, - avec son défenseur principal Pierre Vidal-Naquet -,

- parce que Maurice Audin était européen,
- parce qu'il était communiste,
- parce qu'il était universitaire.

Ajoutons enfin que Madame Josette Audin, épouse du disparu, joua un rôle-clé. Disposant de contacts universitaires, juridiques et administratifs, elle connaissait les codes et les ressorts de la société européenne. Bien conseillée, elle put agir sans délai lorsqu'elle apprit que son mari s'était évadé (l'évasion n'étant qu'une des thèses, aujourd'hui battue en brèche, expliquant la disparition d'Audin).

Il faut reconnaître aussi que tout au long des décennies écoulées, cette dame fit preuve d'une ténacité hors du commun. La mobilisation de l'appareil communiste ne faiblira pas davantage. Elle se manifesta en particulier par l'inlassable activité d'avocats dévoués et compétents.

Maurice et Josette Audin, un double problème

Au cours de la Bataille d'Alger, des instances militaires locales chargées d'interroger les suspects utilisèrent la torture pour obtenir des renseignements. Ce point est établi et aucun historien ne le conteste, d'autant moins que le général commandant ces opérations, Jacques Massu l'a indiqué dans ses mémoires : *«Le procédé le plus couramment utilisé, en sus des gifles, était l'électricité par usage des génératrices des postes de radio (la gégène : première syllabe du mot génératrice) et application d'électrodes sur différents points du corps. Je l'ai expérimenté sur moi-même dans mon bureau d'Hydra au début de 1957, et la plupart de mes officiers en ont fait autant»* (J. Massu La vraie bataille d'Alger Ed. Plon p. 165).

Les responsables militaires de cette époque aujourd'hui décédés comme Massu ont déclaré non moins régulièrement avoir reçu des instructions des dirigeants politiques auxquels ils obéissaient. Ceux-ci leur ont toujours assuré qu'ils seraient «couverts» pour ce qui adviendrait. Ces personnages appartenant à la sphère politique étaient, pratiquement toujours, des hommes de gauche. Certains commentateurs aujourd'hui ont tendance à gommer leurs responsabilités. Celles-ci doivent être rappelées et non pas exclusivement attribuées à des militaires.

Parmi les officiers français, certains de tout premier plan, étaient hostiles à la torture et le firent savoir : le **colonel Yves Godard** alors placé à la tête du secteur Alger-Sahel, le **colonel Trinquier** chargé d'assurer la collecte des renseignements, le **commandant Helie Denoix de Saint-Marc** et de nombreux autres officiers moins connus [viii]. Un autre officier **Jacques Parès de Bollardière** s'est opposé à la torture. Il l'a fait dans des conditions spéciales, en approuvant publiquement le livre de Jean-Jacques Servan-Schreiber Lieutenant en Algérie et en se plaçant en opposition déclarée à la politique gouvernementale. Sa manière d'agir ne pouvait avoir le soutien de ses collègues dans l'Armée.

Dans cette étude, nous ne dirons pas que l'armée française en Algérie a utilisé la torture. Cette formulation par trop générale est celle de milieux antimilitaristes ou favorables au FLN. La réalité est infiniment plus complexe ; la torture fut utilisée, mais, ni systématiquement ni partout.

Le général Maurice Schmitt, lieutenant pendant la guerre d'Algérie

Un officier du 3^e RPC qui participa à la Bataille d'Alger, le **général Maurice Schmitt** devenu ultérieurement chef d'état-major des Armées, entre 1987 et 1991, écrivit deux livres concernant l'épisode algérois de sa carrière, car, il fut mis en cause par d'anciens terroristes. Après avoir rappelé le côté atroce des activités de ceux-ci, le général (alors lieutenant) a indiqué que dans de nombreux cas, la destruction des filières du FLN n'avait pas nécessité la torture.

La confession des terroristes s'est souvent produite sans pression physique. Nombre de réseaux purent être détruits parce que des terroristes eux-mêmes, leurs chefs parfois, les livrèrent pour obtenir de sauver leur vie. Le général Schmitt affirme ceci : «.....*Je maintiens que grâce à M. Moulay (Un terroriste ayant avoué sans contrainte), les interrogatoires durs qui, je l'ai écrit, nous répugnaient ont pu être très limités voire évités.* » Alger-Eté 1957, éd L'Harmattan, 2002, p. 24.

Un autre soldat français de grande classe et de grand courage, le **lieutenant-colonel Allaire** arrêta **Larbi Ben M'Hidi**, très important chef du FLN. Jacques Allaire nous a expliqué que l'interpellation de celui-ci se fit sans violence. Uniquement par astuce en recourant à la manipulation et à l'infiltration. Son témoignage est enregistré et déposé au CDHA à Aix en-Provence, 29 avenue de Tubingen). Remis à l'équipe d'**Aussaresses** (voir 2^e partie) Ben M 'Hidi fut ensuite exécuté.

Le problème moral que pose l'usage de la torture ne saurait être traité à la légère. Il en est tout particulièrement ainsi dans un pays de civilisation chrétienne comme la France.

L'écriture sainte [ix] enseigne en effet que l'homme fut créé par Dieu «à son image, selon sa ressemblance». En d'autres termes, la personne humaine a une valeur intrinsèque car elle comporte un élément divin ; elle est donc d'une certaine façon, sacrée. Le catholicisme enseigne en outre que le corps humain est le temple du Saint Esprit.

En Occident, les non-croyants et les agnostiques admettent généralement que toute personne humaine revêt une dignité propre, ne serait-ce que parce qu'ils vivent dans une société profondément marquée par le christianisme. Ils peuvent aussi se référer à des valeurs de caractère humaniste ou à des traditions gréco-latines.

Albert Camus, qui était agnostique, a souvent déploré l'usage de la torture qu'il jugeait contre-productif. En revanche, il a toujours eu soin de le faire sans tapage afin de ne pas fournir d'aliment ou de justification à l'emploi de la violence terroriste contre les civils.

Il n'est pas étonnant, par conséquent, qu'une fois révélée, l'affaire Audin ait suscité une émotion considérable dans les milieux intellectuels français. Toutefois, il est déplorable que ces mêmes milieux sensibles à ce cas Audin, soient demeurés largement indifférents au sort de plus de 3 000 Européens[x] enlevés par le FLN, notamment après le 19 mars 1962. N'oublions pas également celui de plusieurs de harkis torturés, emprisonnés et parfois massacrés après l'Indépendance.

Qu'un homme civilisé s'interroge sur la torture est parfaitement dans l'ordre des choses. On peut donc comprendre que l'intelligentsia soit troublée. Mais la dignité de la personne humaine est indivisible. Elle ne saurait dépendre des étiquettes politiques dont on affuble les victimes ou les bourreaux.

Rappeler la dignité de la personne est une chose et l'on ne saurait s'étonner si certains, jadis, s'émurent du sort de Maurice Audin. On peut cependant leur reprocher un manquement grave : leur silence en 1962 quand les victimes cessèrent de se trouver dans le camp des indépendantistes et se situèrent dans celui des partisans de l'Algérie française.

Pierre Vidal-Naquet écrivit, il est vrai, dans *le Monde* pour dénoncer les tortures infligées à des militants de l'OAS, et le traitement indigne des harkis. Mais il se tut ensuite. Sauf erreur, il n'a pas évoqué le problème des Européens aveuglés par le FLN après le 19 mars 1962, ou encore le massacre d'Oran, le 5 juillet 1962 (évalué à 671 victimes, disparues et décédées).

Le deuxième manquement grave de ces intellectuels français fut le suivant : ils n'ont jamais dit comment il fallait lutter contre le massacre des civils innocents. Chacun comprend que la torture est un moyen déplaisant. Mais comment obtenir des renseignements ?

À vrai dire nombre des intellectuels que bouleversait la torture ne s'en souciaient pas. Pour beaucoup d'entre eux, la rébellion était légitime les victimes civiles du terrorisme étaient des victimes collatérales. Pour beaucoup, l'objectif était d'aider le peuple algérien «à se libérer». D'où l'effrayant silence des mêmes lorsqu'en 1962, les Pieds Noirs déjà martyrisés pendant huit ans de guerre durent subir un surcroît d'enlèvements et de contraintes. Cela ne les intéressait pas.

Pour la plupart d'entre eux, le peuple algérien était globalement dressé pour sa liberté. Ce qui était faux. Mais pour ces intellectuels, combattre la torture ce n'était pas seulement combattre pour un principe, c'était aussi contribuer à l'émancipation d'un peuple opprimé.

Cette vision des choses, jamais remise en question, a nui à leur objectivité. Citons par exemple Vidal-Naquet : «...*Reste qu'un peuple, le peuple algérien, était écrasé par une force considérable, issue d'un grand pays industriel moderne qui s'appuyait sur une minorité raciste de colons.* » Affaire Audin , p. 32, op. cit. En 3 lignes, 3 erreurs au minimum.

Un engrenage

L'affaire Audin soulève un autre problème : il a été affirmé que le jeune universitaire s'est évadé et il est porté disparu depuis 1957, or, il n'a jamais reparu. Le TGI de la Seine l'a déclaré décédé en mai 1966 (P. Vidal-Naquet, op. cit. p. 180). Que lui est-il donc arrivé ? Peut-on éclaircir son sort final ?

À Alger en juin 1957, l'atmosphère était tendue au plus haut point. Le 2 du mois, des bombes avaient explosé au carrefour de l'Agha et à la Grande Poste à l'heure de la sortie du travail faisant de nombreux morts et blessés parmi les travailleurs européens et musulmans qui rentraient chez eux. Le 9, **Yacef Saadi** chef des commandos FLN la capitale commettait un attentat antisémite en faisant sauter le Casino de la Corniche (comme évoqué plus haut).

Aux exactions du FLN répondirent la recherche accrue du renseignement et les arrestations de militants clandestins. Les parachutistes investis de pouvoirs de police, démantelaient jour après jour les réseaux de poseurs de bombes. Usant des méthodes que nous avons rappelées, les «léopards» portèrent des coups sévères à la rébellion.

Or, depuis quelque temps déjà les militants communistes étaient dans leur collimateur. Depuis l'accord de juin 1956 conclu entre le PCA et le FLN, un certain nombre de militants communistes dont quelques Européens appartenant aux CDL avaient rejoint les rangs du FLN [xi]. À en croire le général Aussaresses dont nous reparlerons ultérieurement, le général Massu soupçonnait les communistes d'être partie prenante aux attentats meurtriers des réseaux de Yacef Saadi [xii]. Les militaires français étaient donc très désireux d'arrêter et d'interroger des communistes.

En réalité, à cette époque et depuis les accords, le PCA avait renoncé à diriger des groupes de lutte armée. Le CDL avait été dissous et ceux qui participaient aux activités du FLN le faisaient à titre individuel. Le Parti continua néanmoins d'exister sur le plan politique. Difficilement, car il était interdit et ses chefs traqués. L'un d'eux, **André Moine** fut particulièrement visé par les paras qui le soupçonnaient de diffuser un journal communiste clandestin *Liberté* ainsi qu'un autre destiné aux militaires du contingent venus servir en Algérie, *La voix du soldat*.

L'Écho d'Alger, 16 juin 1960

Un militant du PCA le docteur Hadjadj, avait donné le nom et l'adresse d'Audin comme celui d'un hébergeur important. Le jeune universitaire était donc impliqué dans cette activité parfaitement illégale puisque le parti était dissous. Mais il n'avait rien à voir avec les anciens CDL et il n'était pas lié à l'activité des poseurs de bombes.

Les militaires français ont-ils sincèrement cru qu'Audin était un «gros poisson» et qu'ils devaient le faire parler impérativement ? Dans le contexte de l'époque ce n'est pas impossible, d'autant que nombre d'entre eux avaient vécu l'expérience indochinoise qui les avait convaincus de la puissance et de la perversité du communisme. Ceci n'éclaire pas pour autant le sort exact d'Audin.

Est-il mort sous la torture du fait d'un accident cardiaque ? (hypothèse envisagée par Vidal-Naquet).

Fut-il exécuté secrètement par les hommes de l'adjoint de Massu, Paul Aussaresses comme celui-ci le dira au journaliste Jean-Charles Deniau avant de mourir ?

Nous reviendrons sur ces points dans la deuxième partie de cette étude.

Toutefois une troisième explication toute différente fut, sur le moment, officiellement fournie : le mathématicien s'était évadé. Un rapport du **colonel Mayer** qui commandait le 1^{er} RCP dont faisait partie les parachutistes interrogeant le mathématicien établissait qu'Audin s'était enfui le 21 juin vers 21h 40. Une jeep le conduisait à la PJ. Le détenu n'étant pas enchaîné en aurait profité pour détalier. Le **sergent Misiri** chargé du transfert fut sanctionné (certains ont mis en doute la réalité de cette sanction).

Le **général Jacques Allard**, alors à la tête de la Xe région militaire diligenta une enquête de gendarmerie qui confirma l'évasion [xiii]. Malgré ces éléments importants, ces circonstances de la disparition d'Audin n'ont guère convaincu. Elles furent en tout cas, immédiatement mises en doute par son épouse et ses avocats. Les uns et les autres accusèrent un certain lieutenant Ch..... d'avoir assassiné l'universitaire.

Vidal-Naquet émit une hypothèse distincte : Maurice Audin n'avait pas quitté le centre de tri et il était mort sous la torture.

De longues joutes judiciaires allaient s'ouvrir marquées par un déplacement de l'affaire à Rennes (comme pour Dreyfus), des rejets par la Cour de Cassation et une loi supplémentaire d'amnistie du 22 décembre 1966 qui aboutit à la déclaration que l'action judiciaire était éteinte.

La guérilla juridique menée par les partisans d'Audin se poursuit durant de longues années. Des campagnes de presse occasionnelles s'efforcèrent de relancer l'affaire avec un succès limité. Elle connut un nouvel essor en 2001, avec des déclarations du commandant, devenu général, Paul Aussaresses.

Jean MONNERET
Historien

Chronologie succincte de l'Affaire Audin

20 juin 1956 : Le FLN déclenche une vague d'attentats aveugles contre les Européens dans Alger.

7 janvier 1956 : Les pouvoirs de police du préfet Baret sont transmis au général Massu. La campagne contre la torture s'intensifie en métropole.

2 juin 1957 : Attentats de l'Agha et du Carrefour de la Grande Poste. Des bombes placées dans les socles en fonte des lampadaires les transforment en obus qui fauchent des dizaines de travailleurs européens et musulmans.

9 juin 1957 : Attentat au Casino de la Corniche : de nombreux jeunes israélites, habitués des lieux sont touchés.

11/12 juin : Maurice Audin est arrêté par des paras du 3ème RPC.

15 juin : Henri Alleg, important dirigeant communiste, est arrêté au domicile d'Audin où une souricière a été tendue.

22 juin : Mme Audin apprend que son mari est assigné à résidence. Le bruit court qu'il a été torturé.

1er juillet : Elle est informée que son mari s'est évadé.

4 juillet : Assistée par ses avocats communistes, elle porte plainte contre X pour homicide.

Début décembre 1957 : Création à Paris du comité Maurice Audin.

13 mai 1958 : Parution du livre de son secrétaire, Pierre Vidal-Naquet, L'Affaire Audin.

23 juin 1960 : Le procès concernant Audin a lieu à Rennes.

10 août 1960 : La Cour de cassation rejette le pourvoi de Mme Audin.

24 août 1961 : Le Comité Audin proteste contre la torture qui vise des militants OAS. Un des avocats communistes de Mme Audin démissionne.

Juillet 1961 : Les avocats du comité déposent un long mémoire.

20 avril 1962 : Ordonnance de non lieu.

[i] Organisation dirigeant la rébellion indépendantiste en Algérie.

[ii] Contrairement à ce qu'une partie de la presse de l'époque laissait entendre car, elle avait tendance à parler d'une collusion du FLN avec les communistes, les choses étaient plus compliquées.

[iii] D'inspiration nationaliste et là aussi accusés d'être des agents hitlériens.

[iv] Ainsi le Secrétaire Général du PCA, Larbi Bouhali avait-il été expédié dans les pays de l'Est dès le début des troubles en Algérie. Il passa toute la Guerre d'Algérie en URSS.

[v] Il est à noter cependant qu'à la fin de la Guerre d'Algérie, en 1962, Vidal-Naquet condamna les tortures infligées à certains militants de l'OAS. Ceci entraîna l'opposition d'un avocat communiste du Comité, Maître Jules Borker.

[vi] Les Éditions de Minuit, 1958 et 1959.

[vii] On remarquera que Vidal-Naquet ne reprend pas à son compte l'expression Le jeune savant que le parti communiste, expert en désinformation, accolait souvent au nom d'Audin.

[viii] Voir l'ouvrage du professeur Jauffret Ces officiers qui ont dit non à la torture, Ed. Autrement. Pour Denoix de Saint-Marc et le colonel Trinquier on peut consulter des vidéos provenant de INA.fr. Pour Godard Le livre blanc de l'armée française en Algérie. Ed. Contretemps 2002 p. 117.

[ix] Genèse 1, 26.

[x] Le chiffre de 3 018 européens enlevés fut fourni au Sénat le 7 mai 1963 par M. Jean de Broglie. Les travaux récents de Jean-Jacques Jordi Un silence d'État, Ed. Soteca (p. 155) établissent que sur ce total 1 583 d'entre eux sont restés à ce jour portés disparus.

[xi] Le plus connu d'entre eux Ferdinand Iveton, accusé d'avoir déposé une bombe à l'usine à gaz où il travaillait fut arrêté et guillotiné.

[xii] Ce qui était vrai de quelques-uns d'entre eux comme le Dr Timsit ou Giorgio Arbib qui avaient participé à la confection d'explosifs mais ils étaient intégrés à l'organisation FLN ce qui n'était pas le cas de Maurice Audin.

[xiii] La thèse de l'évasion a été très affaiblie par le fait que la TGI de la Seine a déclaré Audin décédé, en mai 1966. En outre, le sergent Misiri interrogé par le journaliste a affirmé que l'évasion n'était qu'un simulacre. Voir l'ouvrage de J.-C.Deniau p. 212, La vérité sur la mort de M. Audin.

[Retour au sommaire](#)

9. La bataille du renseignement en contre guérilla urbaine: L'exemple de la bataille d'Alger

Au moment où l'armée de terre s'apprête à diffuser un manuel de contre-rébellion, traitant notamment des spécificités des engagements en zone urbaine, il semble intéressant de s'interroger sur la pertinence de certains modes d'action développés par l'armée française lors de la lutte contre l'appareil politico-militaire du front de libération nationale (FLN) en 1957, à Alger.

Objet de nombreuses controverses, la recherche du renseignement fut un succès global en Algérie et mérite une attention particulière à l'heure où certaines armées occidentales sont d'ores et déjà confrontées à ce type d'opérations, notamment au Moyen-Orient (Irak, Territoires Palestiniens...).

Si l'usage de la torture est inacceptable, il reste néanmoins certain que les méthodes d'infiltration et de déstabilisation des réseaux adverses, de collecte, de partage et de synthèse du renseignement mises en œuvre en Algérie pourraient nourrir une réflexion pratique qui pourrait être développée dans l'avenir.

Rappel du contexte

Le 7 janvier 1957, après une vague d'attentats sanglants contre la population algéroise, le **Ministre résidant Robert Lacoste** convoque le **général Massu**, commandant la 10^e division parachutiste, de retour de l'opération avortée sur le canal de Suez, et lui attribue tous les pouvoirs de police normalement impartis à l'autorité civile.

Le général Massu est désormais détenteur de pouvoirs discrétionnaires dont le contrôle de la circulation des personnes et des biens, l'institution de zones réglementées et interdites, l'assignation à résidence, surveillée ou non, l'autorisation de perquisitions à domicile de jour comme de nuit. Les soldats français, parachutistes et zouaves pour l'essentiel, appuyés par les policiers et les gendarmes se lancent dans de nouvelles missions, très éloignées des modes d'action appliqués dans le reste du territoire contre la guérilla du FLN. Notons dès à présent que certains officiers seront, dès le début, extrêmement réticents face à cet engagement [1].

Le contrôle de la population d'Alger

Pour remplir cette mission, l'armée française établit un contrôle étroit de la population via le dispositif de protection urbaine (DPU), mis en place par un des adjoints de Massu, le **Lieutenant-colonel Trinquier**. Chaque maison est numérotée, une fiche est établie par maison, cette fiche précise le nombre et le nom des occupants, leur position (absent, présent). *«Un responsable par maison doit tenir la fiche à jour et expliquer les absences. Les chefs d'îlots surveillent ce recensement permanent qui veut enserrer la population dans un gigantesque filet»* [2]. Lorsqu'un habitant est absent ou qu'une personne n'habitait pas dans l'îlot est présente, le chef d'îlot doit en rendre compte aux autorités. Cette mesure visait à contrôler les mouvements de la population algéroise et à limiter les possibilités d'hébergement et de déplacements des activistes du FLN.

Dans la Casbah, la 10^e division parachutiste dispose d'une compagnie du 9^e régiment de zouaves, sous les ordres du **Capitaine Sirvent**, algérois de naissance, parlant couramment l'arabe. *«Ses hommes, en revanche, sont des appelés métropolitains, surtout des ruraux originaires des départements du Nord. Ils s'adaptent vite à la mission, déambulent dans la Casbah pour en découvrir les coins et les recoins, discutent avec les commerçants et les tenanciers de cafés maures, quand ils ne veillent pas aux chicanes ou n'assurent pas la protection des perquisitions effectuées par la P.J. Ils sont dotés de talkies-walkies les reliant à leur capitaine qui a organisé un efficace réseau radio depuis le palais Klein, sur le toit duquel il a installé un phare sur pivot qui permet de surveiller les terrasses»* [3]. Cette compagnie fournit aux unités d'intervention des renseignements d'ambiance et reste en mesure de «donner le pouls» de cette zone clé d'Alger.

L'ensemble de ces actions est coordonné lors de réunions quotidiennes tenues à la préfecture rassemblant les commandants d'unités, les commandants de secteurs et les responsables civils qui participent au maintien de l'ordre: les polices judiciaires et urbaines, les renseignements généraux et la DST. Le Général Massu obtiendra aussi le détachement d'inspecteurs de police auprès des officiers renseignement des régiments. Il propose de leur faire porter la tenue de combat, certains le feront.

Le Capitaine Léger et la «bleuite»

Simultanément, le Lieutenant-colonel Trinquier s'attache les services d'un jeune capitaine, ancien des services spéciaux, ayant servi en Indochine au sein des régiments parachutistes coloniaux, rompu aux techniques de subversion et de contre-guérilla, le **Capitaine Paul-Alain Léger**.

Celui-ci comprend rapidement que les exactions du FLN peuvent être utilisées pour retourner des personnes contre lui. *« Parmi les hommes au nez coupé, aux lèvres coupées, parmi les veuves de ceux qui ont été égorgés, il y en a beaucoup qui brûlent de se venger»* [4]. Léger va «travailler» la population en exploitant au maximum les renseignements fournis, en privant l'adversaire de ses moyens d'information. Il va retourner contre le FLN ceux qui en ont été victimes, complices ou agents.

Il crée dans un premier temps le groupe renseignement exploitation (GRE) et s'installe dans la Casbah près du PC de Sirvent. Le GRE est composé de 5 personnes, renforcées rapidement par deux anciens membres du FLN (dont une ancienne activiste du FLN emprisonnée après avoir été dénoncée par son époux). Le GRE va remplir deux missions:

- lutter contre les groupes qui imposent les règles du FLN à Alger (interdiction des jeux dans les cafés maures, interdiction de l'alcool et du tabac...). *« En juillet 1957, l'objectif était atteint. Les habitants de la Casbah fumaient, jouaient aux dominos, écoutaient la radio comme dans le passé»* [5],
- utiliser les transfuges pour identifier parmi la population, en surveillant les issues de la Casbah, les membres de l'appareil politico-militaire du FLN à Alger. Les hommes du GRE, cachés, rendaient compte aux zouaves du Capitaine Sirvent qui intervenaient pour arrêter les rebelles ainsi démasqués.

Progressivement, le capitaine Léger, sous la direction du colonel Godard, va noyauter l'organisation de la zone autonome d'Alger (ZAA), nom donné à la structure politico-militaire du FLN dans la capitale, avec pour objectif d'en faire tomber le chef puis de la détruire pour mettre un terme aux attentats aveugles. Le 24 septembre 1957, l'arrestation de **Yacef Saadi**, chef des poseurs de bombe du FLN à Alger marque le succès total des méthodes du GRE et une victoire déterminante des militaires français dans leur lutte contre la guérilla urbaine.

Les actions du GRE vont également être conduites hors d'Alger. L'une d'entre elles mérite une attention particulière: la zone rebelle de la *Wilaya III*, en Kabylie, va être intoxiquée par ce qui est encore aujourd'hui appelé la «bleuite» [6].

Les rebelles capturés, originaires de cette wilaya sont retournés, manipulés puis renvoyés dans leurs unités pour y collecter des renseignements. Léger parvient si bien à infiltrer la structure de commandement qu'il dispose finalement d'un de ses hommes à la tête de la *Wilaya III*! Pendant six mois, les officiers français contrôleront l'ensemble des activités du FLN à Alger. Les dirigeants rebelles se demanderont d'ailleurs à de nombreuses reprises pourquoi le nombre d'attentats et d'attaque était si faible.

À la fin de l'année 1958, Léger introduit un virus mortel, le virus de la «bleuite». Il explique à d'authentiques maquisards à quel point les maquis sont infiltrés, use de pseudomessages radio puis favorise ensuite l'évasion de ces maquisards «intoxiqués». La manipulation sera renforcée par l'abandon de faux ordres de mission français sur des cadavres de vrais maquisards. Le chef de la Wilaya III, **Amirouche**, convaincu de l'existence de traîtres dans les rangs de sa Wilaya, va alors se lancer dans une purge aveugle qui aurait coûté plus de 2 000 combattants au FLN.

Enseignements

Même s'il convient de rester prudent et de ne pas chercher à calquer de façon mécanique ces modes d'action, plusieurs enseignements pourraient être utilisés lors de futures opérations de contre-rébellion en zone urbaine.

Le renseignement constitue la première exigence de ce type d'engagement. L'exemple de la bataille d'Alger souligne l'impérieuse nécessité d'une coordination du renseignement (collecte, analyse, synthèse, diffusion) autour du commandant de l'opération, quelle que soit son origine (tactique, opérative ou stratégique). De plus, l'appui de spécialistes de lutte contre les crimes en zone urbaine (policiers, gendarmes) est indispensable pour organiser le quadrillage d'une zone urbaine, l'analyse du renseignement.

Il existe aujourd'hui une réelle volonté de pallier cette difficulté, la création attendue d'une base de données centrale, l'organisation régulière de comité de renseignement de théâtre (CRT), la définition de mesures de «déconfliction» par les G2X vont dans ce sens. Cependant, le respect d'une certaine étanchéité reste prégnant pour assurer la sécurité des opérations.

Le contrôle de la population, à l'image du DPU du Lieutenant-colonel Trinquier, semble également indispensable. L'établissement de pièces d'identité peut permettre de recenser l'ensemble de la population et d'en contrôler les mouvements, l'objectif étant d'isoler les rebelles et terroristes, de les identifier puis de les neutraliser. Le recensement pourrait être effectué avec des prétextes variés (téléphone, vivres, internet...). L'action des opérations psychologiques (psyops) pourrait être déterminante.

Néanmoins, une réflexion pourra être initiée sur les contraintes politiques et stratégiques qui pourraient peser sur la force engagée en contre-rébellion au regard du respect de certaines libertés fondamentales comme la libre circulation, la libre expression... Le poids et le rôle des médias ne peut également pas être occulté.

L'efficacité du GRE et des «bleus de chauffe» du capitaine Léger montre qu'il est possible de «retourner» des victimes de la rébellion et de les utiliser soit pour comprendre l'organisation des groupes rebelles, leurs motivations, leurs modes d'action, soit pour collecter du renseignement au sein de la population. La force pourrait utiliser ce type d'auxiliaires pour lancer des campagnes d'action psychologiques répondant exactement aux messages des rebelles et aux attentes de la population locale. Les officiers «traitant» ce type de source devront avoir été formés en amont à ce type d'action.

Afin d'éviter de potentielles dérives, ces manipulations ne pourront être mises en œuvre qu'au plus haut niveau (stratégique et opératif) et s'inscrire dans la durée en s'affranchissant des discontinuités créées par les relèves.

Enfin, l'emploi de groupes locaux, d'unités constituées de forces locales pourrait être envisagé. Ils permettraient de s'affranchir de barrière culturelle, linguistique et d'avoir des éléments «amis» immergés au sein des quartiers et de préparer un désengagement. À l'aune de l'exemple actuel des tribus sunnites, armées, rétribuées par l'armée américaine en Irak, le problème du contrôle de ces unités, de leur financement, de leur collusion éventuelle avec des groupes rebelles, de l'impact politique et stratégique de leurs actions devront être étudiés avec une attention certaine.

En amont de la crise ou de l'intervention, un travail d'identification des groupes, des leaders associés à de possibles coopérations ou aides ponctuelles pourra préparer l'engagement dans la zone urbaine. Pilotées par des spécialistes du renseignement, ces actions auraient trois formes: assistance et conseil (OMLT), soutien de maquis d'opposants (Alliance du Nord en Afghanistan), constitution de commandos de ralliés (Algérie avec le commando Georges).

Conclusion

Les enseignements qui peuvent être tirés de la bataille d'Alger peuvent donc nourrir une réflexion sur les particularités de la lutte contre une rébellion en zone urbaine.

Ces enseignements doivent être tempérés à l'aune de la permanence de la présence française dans la principale ville d'Algérie. Les réseaux de renseignements, la connaissance du milieu, l'hétérogénéité relative de la population locale (population d'origine européenne nombreuse) faciliteraient l'action des forces françaises.

De telles opérations supposeraient donc aujourd'hui de bénéficier du temps nécessaire à l'obtention de résultats durables parfois opposés au besoin de résultats rapides induits dans les opérations actuelles. Pourtant, est-il réellement possible de vaincre une guérilla urbaine et de stabiliser une grande agglomération en temps contraint ?

Chef de bataillon Pascal IANNI

Cahier de la pensée mili-Terre

Publié le 22/08/2018 Histoire & stratégie

[1] Le Colonel Godard, chef d'état-major de la 10èmeDP, déclara au Général Massu, dès le 7 janvier, «ce n'est pas une mission pour nous» et suivra de très loin la première bataille d'Alger. Il fut opposé à l'usage de sévices physiques et apporta un soutien sans faille aux activités du Capitaine Sirvent commandant la compagnie de zouaves, déployée dans la Casbah.

[2] «La bataille d'Alger», Jean Delmas, Editions Larousse, page 117

[3] Jean Delmas, op. cit., pages 40-41.

[4] Alger – Été 1957, une victoire sur le terrorisme, Général Maurice Schmitt, éditions L'harmattan, page 64.

[5] Général Maurice Schmitt, op. cit., page 65

[6] Cette expression vient de l'uniforme porté par les hommes du GRE, des bleus de chauffe.

Titre : La bataille du renseignement en contre guérilla urbaine: L'exemple de la bataille d'Alger

Auteur(s) : le Chef de bataillon Pascal IANNI

Date de parution : 09/08/2018

[**Retour au sommaire**](#)

10. La bataille d'Alger ou les paras dans la ville par Michel Klen **Extrait du hors-série 2018 "les paras français, un siècle d'histoire"**

Pendant la guerre d'Algérie, les parachutistes ont été engagés par le gouvernement pour éradiquer le terrorisme qui ensanglantait la ville d'Alger. Dans cette nouvelle forme de lutte, les unités du général Massu ont rempli avec succès leur mission insolite grâce notamment à la mise sur pied d'un dispositif de renseignement très efficace.

Alger la blanche, Alger la rouge

Après deux ans de guérilla dans le djebel, la rébellion algérienne se lance en 1956 dans une nouvelle tactique de guerre : créer la terreur dans la ville d'Alger. Pour les rebelles, il s'agit de répandre l'insécurité dans la cité en perpétrant des attentats aveugles avec des engins explosifs dans les lieux publics les plus fréquentés (cafés, dancings, magasins, cinémas) de manière à provoquer le maximum de pertes. Alger la blanche, la capitale méditerranéenne où il faisait bon vivre, est devenue Alger la rouge, couleur du sang. L'emploi du terrorisme urbain comme arme de guerre constitue un fait nouveau qui surprend les autorités. La police se montre alors totalement impuissante devant cette forme de criminalité inconnue.

Devant la gravité des événements et l'incapacité de l'administration locale d'enrayer la dynamique infernale de terreur, le gouvernement français confie à la 10e DP la mission d'éliminer le terrorisme dans Alger : « Massu, je vais vous confier l'ordre dans ce département. Vous aurez tous les pouvoirs. Avec votre division, vous allez reprendre tout en main. » Telles sont les paroles par lesquelles le ministre résident Robert Lacoste intronise, le 7 janvier 1957, le commandant de la 10e DP dans sa nouvelle fonction, une tâche policière pour laquelle l'armée n'est pas préparée.

Le quadrillage des colonels

Pour remplir cette mission insolite, le général Massu dispose de moyens militaires importants : là où le policier n'alignait que 1 562 fonctionnaires du corps urbain, le commandant de la 10e DP va déployer 4 600 parachutistes. À cela s'ajoutent des pouvoirs juridiques qui lui sont attribués par un arrêté officiel et qui tiennent en des points bien précis : contrôler la circulation des personnes; réglementer les réunions publiques, salles de spectacles, débits de boissons, etc. ; ordonner les perquisitions à domicile, de jour et de nuit ; fixer les prestations à imposer à ceux qui auront apporté une aide quelconque à la rébellion. En clair, cela signifie que tout individu participant, de loin ou de près, aux activités des insurgés est immédiatement traduit en justice.

Dans le but d'obtenir des informations et appréhender les terroristes, les parachutistes vont se livrer à une bataille du renseignement de grande ampleur. Pour ce faire, le commandement militaire met en place un dispositif de protection urbaine (DPU) pour quadriller la ville. Le DPU est dirigé par un spécialiste avéré de la guerre contre-insurrectionnelle, le colonel Trinquier¹. Alger, passée sous contrôle des paras, devient la ville des quatre colonels : Bigeard avec le 3e RPC à l'est, Brothier et le 1er REP au centre, Fossey-François et le 2e RPC à l'ouest, Mayer et le 1er RCP à Maison-Carrée. La plupart de ces unités d'élite reviennent d'Égypte où elles ont participé à la campagne de Suez.

L'organisation de la surveillance de la ville est très hiérarchisée. Le premier échelon est constitué par des arrondissements, eux-mêmes divisés en îlots qui, à leur tour, sont subdivisés en bâtiments. Les consignes

données aux chefs de bâtiments sont scrupuleusement respectées. Les voici résumées : établir une liste complète des locataires et la tenir à jour, s'informer de tout nouveau résident ou de toute personne inconnue venant dans l'habitation, signaler tout suspect à l'autorité militaire. Dès lors, il ne fut plus possible à tout musulman d'entrer dans les quartiers européens sans être signalé. Quant aux zones à forte majorité musulmane comme la Casbah, le contrôle est confié aux gendarmes, particulièrement familiarisés aux missions de perquisitions

Les interrogatoires des suspects sont menés par des détachements opérationnels permanents, des structures spécialisées dans la lutte contre le terrorisme. Les renseignements obtenus vont permettre de démanteler les réseaux terroristes. Les captifs sont des poseurs de bombes, des tueurs, des agents de liaison et des collecteurs de fonds. Ces derniers demeurent des objectifs intéressants car non seulement leur arrestation prive la rébellion d'un soutien financier, mais aussi leurs confidences permettent d'atteindre les commissaires politiques du FLN et les responsables des quartiers auxquels sont remis les fonds.

Les interrogatoires ont aussi mis en relief le rôle des femmes dans les attentats. Parmi ces stipendiées de l'horreur, il y a Zohra Drif qui sera arrêtée avec Yacef Saadi, le responsable des actions terroristes pour la zone autonome d'Alger, dans une cache située rue Caton. L'opération est menée le 24 septembre 1957 par les légionnaires du 1er REP. Au cours de l'action, le chef de corps, le lieutenant-colonel Jeanpierre (qui a succédé au lieutenant-colonel Brothier) est blessé par une grenade lancée par Saadi avant sa capture. Mis au secret, longuement interrogé, le haut responsable de la rébellion livrera la plupart des membres de son organisation. Deux semaines plus tard, le prisonnier conduira les légionnaires dans la Casbah à l'emplacement de la cache de son adjoint Ali la Pointe. Le 8 octobre, refusant de se rendre, malgré les injonctions par mégaphone de son chef Yacef Saadi, Ali la Pointe meurt dans l'explosion de son repaire : les légionnaires ont fait sauter la planque où se cachait le terroriste. En ce mois d'octobre 1957, la neutralisation des deux grands leaders du FLN et le démantèlement des filières terroristes mettent fin à la bataille d'Alger.

Dans cette guerre du renseignement, il faut noter aussi l'action efficace des « bleus-dechauffe »², ces rebelles ralliés à la France, transfuges des réseaux de Yacef Saadi, qui ont apporté des informations précieuses aux parachutistes en se mêlant dans la population musulmane et en infiltrant les circuits du FLN. Ces Nord-Africains passés au service de l'armée française étaient manipulés par le groupe de renseignement et d'exploitation formé par le capitaine Léger, un grand patriote qui a combattu dans la Résistance puis en Indochine.

La polémique

Les parachutistes français ont incontestablement remporté une victoire éclatante sur le terrorisme urbain. Ils ont rempli la mission que leur avaient imposée les autorités politiques. Après deux ans de cauchemars, la population d'Alger, musulmane et européenne, peut à nouveau circuler librement dans tous les lieux publics sans crainte d'un attentat. Les méthodes utilisées parfois dans les interrogatoires ont cependant suscité une controverse qui a été alimentée par les courants d'extrême gauche, en particulier le Parti communiste, soutien inconditionnel du FLN. Certes, des excès ont été commis, mais la polémique a été amplifiée d'une manière outrancière par les cercles antimilitaristes.

Le gouvernement a d'ailleurs manifesté de l'embarras dans ce chapitre controversé de la guerre d'Algérie : il a toujours été coincé dans un cruel dilemme qui consistait, d'un côté à maintenir sa confiance dans l'armée, la seule institution capable de supprimer le terrorisme, de l'autre à éviter les dérives condamnables. Ce trouble profond a été bien résumé dans un discours de Guy Mollet (14 avril 1957), chef du gouvernement à l'époque des faits : « Parlons clair. Sans doute des actes de violence, extrêmement rares, ont été à déplorer. Mais ils l'ont été, je l'affirme, consécutifs aux combats et aux atrocités des terroristes. » Et c'est bien là que se situe le nœud de la problématique. Les massacres

commis par le FLN ont nourri le poison de la violence et le cycle infernal « attentat-répression-représailles ». Parmi les cruautés perpétrées par la rébellion, il convient de rappeler : les tueries dans le Nord-Constantinois contre des Européens le 20 août 1955, l'embuscade de Palestro le 18 mai 1956 où des soldats français sont achevés à l'arme blanche, les massacres à Melouza le 28 mai 1957 d'opposants musulmans au FLN, l'attentat odieux dans le dancing bondé du casino de la corniche à Alger le 10 juin 1957, etc.

L'homme qui parlait à l'oreille des paras

Laissons la conclusion à l'aumônier catholique de la 10e DP, le père Delarue. Son témoignage, bouleversant mais lucide, est révélateur du trouble des consciences : « Nous sommes en face du terrorisme dans toute sa lâcheté, toute son horreur [...]. Et l'on conviendra, sans hésiter, qu'à vrai dire, il ne s'agit plus de faire la guerre, mais d'annihiler une entreprise d'assassinat organisée, généralisée, [...]. Dans ce cas, qu'exige de vous votre conscience de chrétien, d'homme civilisé ? Ce qu'elle exige ? C'est que, d'une part, vous protégiez efficacement les innocents dont l'existence dépend de la manière dont vous aurez rempli votre mission, et que d'autre part, vous évitiez tout arbitraire. »³ Le père Delarue ne s'exprime pas à la légère. Durant son long apostolat au sein des forces armées, ce prêtre soldat, qui parlait à l'oreille des paras - du 2e classe au général -, a su reconforter, sur le terrain et dans les moments difficiles, les combattants avec lesquels il a partagé les souffrances dans de nombreux théâtres d'opérations : le maquis des Glières, les rizières d'Indochine puis le djebel algérien. Au vu de la richesse de son expérience humaine, le soutien de cette personnalité religieuse aux paras d'Alger revêt une dimension particulièrement forte.

Michel KLEN

Lieutenant-colonel (er) et historien
Docteur en lettres et sciences humaines

1/ Roger Trinquier publiera en 1961 un ouvrage de référence La guerre moderne

2/ Du nom des combinaisons portées par les ouvriers algériens.

3/ Jacques Massu, La vraie bataille d'Alger, Plon, 1971.

[Retour au sommaire](#)